Conseil de quartier
Neufchâtel Est–
Lebourgneuf

Procès-verbal

3e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 mars 2026, à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Présences

Membres avec droit de vote :

Lise Bilodeau	Présidente
Lise Villeneuve	Trésorière
Cynthia Fauteux	Secrétaire
Jean Rochette	Vice-président
Brann Blanchette-Émond	Administrateur
Benoit Fournier	Administrateur
Michaël Laliberté-Grenier	Administrateur
Marc-André Roy-Desrosiers	Administrateur
Jonathan Simard	Administrateur

Absences

Hélène Lancup	Administratrice
Catherine Deschamps	Conseillère du district électoral des Saules-Les Méandres

Autres présences

Maxime Elmaleh	Conseiller du district électoral de Neufchâtel–Lebourgneuf
Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
Christian Lepage	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
Sébastien Dumas	Conseiller en développement économique, Ville de Québec
Rose Pichette	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
Martine Gagnon	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 23 personnes participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Neufchâtel Est–
Lebourgneuf

Ordre du jour

3e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 février 2026, à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle RC-11)

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Assemblée publique de consultation – Diversifier les activités permises au Centre d'affaires le Mesnil	19 h 03
4.	Assemblée publique de consultation – Développement industriel et commercial au parc industriel dans l'est du parc des Carrières	19 h 30
5.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026	20 h 15
6.	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 20
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 35
8.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 8.1 Retour sur la rencontre de travail du 24 février ■ 8.2 Invitation à la consultation Projet résidentiel sur la rue des Sommeliers	20 h 45
9.	Correspondance et trésorerie ■ 9.1 Correspondance ■ 9.2 Trésorerie	21 h 00
10.	Affaires internes ■ 10.1 Assemblée générale annuelle (rapport annuel, ordre du jour) ■ 10.2 Gestion de la page Facebook et politique éditoriale ■ 10.3 Remerciements à Hélène Lancup pour son implication	21 h 10
11.	Divers	21 h 15
12.	Fin de l'assemblée	21 h 20

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre la séance à 18 h 59 et souhaite la bienvenue à l'assistance. Tour de table afin que les membres du conseil de quartier et élus se présentent.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur proposition de Marc-André Roy-Desrosiers, dûment appuyée par Jean Rochette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. Assemblée publique de consultation – Diversifier les activités permises au Centre d'affaires le Mesnil

Présentation du projet de modification par Christian Lepage, conseiller en urbanisme de la ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande vise à permettre l'ajout des usages suivants à ceux déjà autorisés dans la zone : C3 (Lieu de rassemblement), P3 (Établissement d'éducation et de formation) et I1 (Industrie de haute technologie).

Modification réglementaire : Zone 21713Mc

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.
Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir
Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 26-CA-08
PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 21713Mc, R.C.A.2V.Q. 423 (1170, BOULEVARD LEBOURGNEUF, QUARTIER DE NEUFCHÂTEL ESTLEBOURGNEUF, DISTRICT ÉLECTORAL DE NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF), SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNAMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21713MC, R.C.A.2V.Q. 423 visant ajouter les usages C3, P3 et I1.

Adoptée à l'unanimité

4. Assemblé publique de consultation – Développement industriel et commercial au parc industriel dans l'est du parc des Carrières

Présentation du projet de modification par Sébastien Dumas, conseiller en développement économique de la ville de Québec, et Rose Pichette, conseillère en urbanisme de la ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande vise à permettre le développement d'un ensemble de condos industriels (lots 6 348 148, 6 348 149, 6 348 249 et 6 348 250). La demande suppose la modification des usages autorisés et plusieurs dispositions normatives telles que les marges de recul, la hauteur des bâtiments et l'aire verte notamment

Modification réglementaire : Zones 21325Ip et 21331Hb

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.
Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir
Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 26-CA-09
PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 21325Ip et 21331Hb, R.V.Q 3471 et R.V.Q. 3453 (PARC INDUSTRIEL MÉTIS NORD, QUARTIER DE NEUFCHÂTEL ESTLEBOURGNEUF, DISTRICT ÉLECTORAL DE NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF), SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNAMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21325Ip et 21331Hb, R.V.Q 3471 et R.V.Q. 3453 visant l'aménagement de nouveaux terrains à l'est du parc des Carrières.

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026

Sur proposition de Lise Villeneuve, dûment appuyée par Benoit Fournier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 février.
Adoptée à l'unanimité

Suivi du procès-verbal : Maxime Elmaleh mentionne que la tournée des commerces s'étendra de la mi-mars à la mi-septembre et mentionne qu'il n'y a pas eu de développement quant à la problématique de virage à gauche sur la rue Gertrude -Roy.

6. Période d'information des membres du conseil municipal

Période du conseiller municipal Maxime Elmaleh :

- À l'Assemblée nationale, M. Mario Asselin, député de la circonscription Vanier-Les Rivières, a rendu hommage à deux membres de Loisirs Lebourgneuf, Mme Cruz et M. Sirois, à l'occasion de ses 50 ans d'existence.
- À partir de samedi le 21 mars, le réseau de transition du RTC sera implanté (parcours modifiés en lien avec des travaux du tramway). Les informations sont disponibles sur le site du RTC, le site de la ville et au 311.
- Le programme àVélo est élargi et bonifié. Six stations seront ajoutées sur le boulevard Lebourgneuf, entre le boulevard Des Galeries et l'autoroute Laurentienne (phase 1 du déploiement). Le service sera mis en place le 15 avril, soit deux semaines plus tôt que l'an dernier et se terminera le 15 novembre, deux semaines plus tard qu'en 2025.

- Plusieurs citoyens ont soulevé des inquiétudes quant à la sécurité des enfants près de l'École de L'Apprenti-Sage et du Parc Jean-Marc-Gauthier. Il y aura donc implantation de deux nouveaux seuils de ralentissement sur les rues Virgina Wolf et Coursol.
- Il y a eu une rencontre des gestionnaires de la Maison des aînés et alternative de Lebourgneuf pour appuyer la 2e mouture du projet visant à aménager un sentier pédestre à proximité.
- Tel que mentionné plus haut, une tournée des commerçants aura lieu de la mi-mars à la mi-septembre. Le but est de connaître les préoccupations et inquiétudes et de relancer l'association des gens d'affaires de Lebourgneuf.
- Projet Griotte : le chantier de construction est commencé. Certaines insatisfactions ont été rapportées due à l'augmentation de la circulation de camions.

7. Période de questions et commentaires du public

- Une citoyenne a des inquiétudes quant à la nature du projet de développement sur la rue Griotte. Elle souhaite savoir si le nouveau promoteur respectera le projet qui avait été accepté en 2024. Maxime Elmaleh mentionne qu'il obtiendra les informations demandées et les transmettra à la citoyenne.

- Des responsables, des employés et des résidents de la Maison des aînés et alternative de Lebourgneuf prennent la parole devant l'assemblée afin de réaffirmer l'importance de l'aménagement d'un sentier à proximité de l'établissement. Des lettres d'appui sont déposées au conseil de quartier. Les membres du conseil réitèrent leur soutien au projet et Éloïse Gaudreau précise qu'une réponse à une résolution déjà déposée est attendue au printemps.

- Une citoyenne du secteur de la rue De la Pruchière s'informe au sujet de la règlementation sur la hauteur des écrans végétaux. Il est mentionné qu'elle peut avoir réponse à ses questions en appelant au 311.

8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

8.1 Retour sur la rencontre de travail du 24 février

Des membres du conseil de quartier ont tenu une séance de travail le 24 février dernier au cours de laquelle un partage des responsabilités liées au plan d'action a été effectué. Lise Bilodeau invite les membres qui étaient absents à se joindre à un sous-groupe de travail. Comme Jean Rochette ne sollicite pas un nouveau mandat, certains suivis devront être assurés et certains dossiers repris.

La Ville de Québec a répondu le 16 mars à la résolution concernant le renforcement des rôles et responsabilités des conseils de quartier. Le contenu de cette réponse étant trop long, il ne sera pas reproduit dans le procès-verbal. Brann Blanchette-Émond souligne qu'il faut poursuivre les pressions en faveur de la tenue d'états généraux**.**

8.2 Invitation à la consultation Projet résidentiel sur la rue des Sommeliers

Jonathan Simard mentionne qu'il sera présent à cette consultation et qu'il en fera un résumé à une prochaine rencontre

9. Correspondance et trésorerie

9.1 Correspondance

Aucune

9.2 Trésorerie

Le solde du compte au 31 janvier était de 1045 $. Le chèque pour la subvention de la ville a été déposé au compte. Après les frais de service, frais de secrétariat et frais de repas du mois de février, le solde au 28 février 2026 est de 2255$.

RÉSOLUTION 26-CA-10
FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 18 MARS 2026
Sur une proposition de Jonathan Simard, dûment appuyée par Marc-André Roy-Desrosiers, il est résolu unanimement de verser la somme de 125 $ à Martine Gagnon pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 26-CA-11
FRAIS DE PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL
Sur une proposition de Brann Blanchette-Émond, dûment appuyée par Jean Rochette, il est résolu unanimement de verser la somme de 250 $ à Martine Gagnon pour la production du rapport annuel. Un virement bancaire lui sera fait.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires internes

10.1 Assemblée générale annuelle (rapport annuel, ordre du jour)

Éloïse Gaudreau enverra le projet d'ordre du jour de l'AGA aux membres du conseil de quartier qui pourront l'approuver par retour de courriel. Elle rappelle les postes qui sont à combler lors de l'assemblée générale annuelle : trois postes réservés aux femmes, 2 postes réservés aux hommes et un poste neutre.

10.2 Gestion de la page Facebook et politique éditoriale

Marc-André Roy-Desrosiers mentionne qu'il est en contact avec la personne qui s'occupait auparavant de la page Facebook afin d'en reprendre le contrôle. La nouvelle politique éditoriale sera transmise par courriel aux membres du conseil de quartier pour approbation.

10.3 Remerciement à Hélène Lancup

Les membres du conseil de quartier tiennent à féliciter officiellement Hélène Lancup pour son implication au sein du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 26-CA-12
MENTION DE FÉLICITATIONS À HÉLÈNE LANCUP
Sur une proposition de Brann Blanchette-Émond, dûment appuyée par Jonathan Simard, il est résolu de remercier madame Hélène Lancup pour son implication au conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

11. Divers

Aucun

12. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 20.